

# BÂLE IV INCARNE LA NÉCESSAIRE CONTRE-ATTAQUE DE L'EUROPE

Par Valérie RABAULT

- ▶ Députée SER de Tarn-et-Garonne
- ▶ Rapporteuse générale du budget
- ▶ Conseillère municipale de Montauban



**P**endant de longues années, l'Europe a laissé les Etats-Unis mener la danse en matière de normes, et ce dans de très nombreux domaines. L'un des exemples les plus emblématiques est sans doute celui de la comptabilité des entreprises avec les normes IFRS définies par un organisme privé, sans légitimité démocratique et placé sous influence américaine. Ainsi, l'Europe s'est laissé imposer la vision des Etats-Unis pour qui la « juste valeur » est forcément « valeur de marché », confiant de fait les clefs de la comptabilité européenne aux seules cotations de marché quelles qu'en soient leurs inexacitudes économiques. Cette situation s'est révélée désastreuse pendant la crise financière de 2007-2008, lorsqu'il a fallu réévaluer les bilans d'entreprises – donc leur richesse – sur la foi de quelques prix de marché considérés comme fiables par les IFRS alors que dans bien des cas, ils ne découlaient que de volumes de transaction extrêmement faibles -ce qui aurait dû alerter sur leur pertinence.

Faute d'une approche économique et démocratique offensive de la part de l'Europe, l'histoire risque de se répéter avec les normes prudentielles applicables aux établissements bancaires, entraînant de fait une distorsion de concurrence au détriment des acteurs européens. Aujourd'hui, la régulation prudentielle s'applique en grande partie aux seuls établissements bancaires, c'est-à-dire à ceux qui font crédit, entre autres via les dépôts confiés par les

épargnants. L'objectif de cette régulation est d'éviter que les banques n'accumulent trop de risques, qui en cas de réalisation conduiraient à ruiner les épargnants et mettre en faillite tout le système bancaire, appelant au secours les contribuables pour éponger les pertes.

Le problème de cette régulation est qu'elle est définie uniquement en fonction des acteurs. Concrètement les banques assurent en Europe les  $\frac{3}{4}$  du financement des entreprises, et seulement  $\frac{1}{4}$  aux Etats-Unis (le reste étant assuré par le marché). Ceci signifie qu'en Europe les  $\frac{3}{4}$  des risques de crédit sont encadrés par des normes, mais seulement  $\frac{1}{4}$  aux Etats-Unis. Lorsqu'une banque française achète, sur du court terme, pour 100 millions d'euros d'une obligation d'une entreprise notée BB (ceci revient à un prêt de 100 millions d'euros à cette entreprise), elle doit – avant la mise en œuvre de Bâle IV – pouvoir justifier de disposer de près de 6 millions d'euros de fonds propres, contre 2 millions d'euros avant la crise (soit 3 fois plus qu'avant la crise). Si un hedge fund achète pour 100 millions de cette même obligation, il n'a pas besoin de fonds propres réglementaires.

Définir la régulation en fonction des seuls acteurs induit un double biais : une distorsion de concurrence entre Européens et Américains au bénéfice de ces derniers (avec la crainte qu'ils augmentent encore leur part de marché en matière de financement), et le risque de voir des pans entiers de financement échapper à toute régulation. Ainsi, il n'est pas exclu que pour « ne pas subir » de normes prudentielles, des établissements « sortent du risque » de leur bilan et le transfèrent à d'autres non soumis aux contraintes réglementaires. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait dans les années 2000 les établissements de crédit américains qui ont créé les subprimes. Résultat des courses : tout le monde a payé, y compris les Européens qui n'avaient rien à voir avec ces crédits.

Remédier à ce double biais nécessite de calibrer le système prudentiel en appréhendant l'ensemble des risques, même s'ils ne sont pas logés dans les établissements bancaires. Or aujourd'hui, ce n'est pas le cas, ni avec Bâle III et encore moins avec Bâle IV. ●

**« Faute d'une approche économique et démocratique offensive de la part de l'Europe, l'histoire risque de se répéter avec les normes prudentielles applicables aux établissements bancaires »**

